

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

N°2023-144

**Objet**: Stationnement interdit Place de la Gare

Le jeudi 30 novembre 2023

De 8H30 à 12H30

# **ARRETE:**

### Article I:

Le stationnement place de la Gare sera interdit à tous véhicules le jeudi 30 novembre 2023 de 8H30 à 12H30 excepté au camion-magasin d'outillage.

#### Article II:

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

> Pour extrait conforme, Forges-Les-Eaux, le 13 juillet 2023

> > Le Maire Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : 1 7 JUIL 2023